



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

congé de représentation

Question écrite n° 56775

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur le congé de représentation pour les bénévoles élus. Ce congé de représentation est un congé spécial accordé à tout salarié du secteur privé ou agent public afin de pouvoir représenter l'association dont ils représentent les intérêts aux réunions de commissions ou d'instances placées auprès des pouvoirs publics. Il lui demande de lui préciser les conditions permettant de bénéficier de ce congé, les procédures à suivre et les droits attribués aux bénéficiaires de ce congé.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56775

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4461

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)